



Dossier # : 1238770005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site (P-23-042)

Considérant que la compatibilité au niveau de l'usage de ce projet dans le secteur;
Considérant que le projet répond aux objectifs de densification du secteur en lien avec l'arrivée de la ligne Bleue du Métro de Montréal, préconisés par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) ainsi que par le Plan d'urbanisme (PU);

Considérant que le projet propose d'augmenter la mixité de fonctions en intégrant une composante résidentielles dans un milieu dominé pas des commerces et des bureaux;

Considérant l'augmentation des surfaces végétales dans un secteur reconnu pour les îlots de chaleur;

Considérant la conservation des activités du marché public avec la composante commerciale de l'immeuble;

Il est recommandé :

D'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site (P-23-042) ».

De déposer les suivis des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2024-06-11 10:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité